

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

26. Transferts réciproques de propriété à titre gracieux entre la Ville et la Région

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Depuis 1982, les Régions sont compétentes pour la gestion des lycées particulièrement en matière immobilière. Cependant, depuis cette date, les emprises foncières des lycées sont parfois juridiquement demeurées propriété des communes d'accueil. Dans le cadre de la loi du 13 août 2004, l'article 79-II prévoit donc la possibilité de transférer, à titre gracieux aux Régions, l'assiette foncière des lycées appartenant aux communes.

En 2018, dans le cadre de la politique de sécurisation des lycées publics menés actuellement sur le territoire normand, la région a engagé une réflexion sur le lycée Marie Curie avec des travaux sur les clôtures et des poses de portails et portillons avec contrôles d'accès. Cette réflexion a ainsi donné lieu à une visite du site associant la Ville et la Région le 25 septembre 2018 afin d'identifier les transferts de propriété à opérer.

Cette visite s'est traduite par la rédaction d'un compte-rendu détaillant l'ensemble des actions correctives à engager afin de régulariser la situation et de faciliter la gestion de l'établissement par la Région :

- Maintien de la borne incendie dans le domaine public communal (1) – cf. cartographie ci-après
- Maintien des espaces extérieurs situés devant chaque entrée dans le domaine public communal (2, 3, 4, 5 et 6)
- Transfert d'une partie de l'emprise de la rue du docteur Lepelletier à la Région (7)
- Abandon du principe d'un transfert de la parcelle AI 150 à la Région (8)
- Cession à titre gracieux de la Région vers la commune de la parcelle AI 314.

L'ensemble de ces points a été acté dans la délibération du 1^{er} avril 2019.



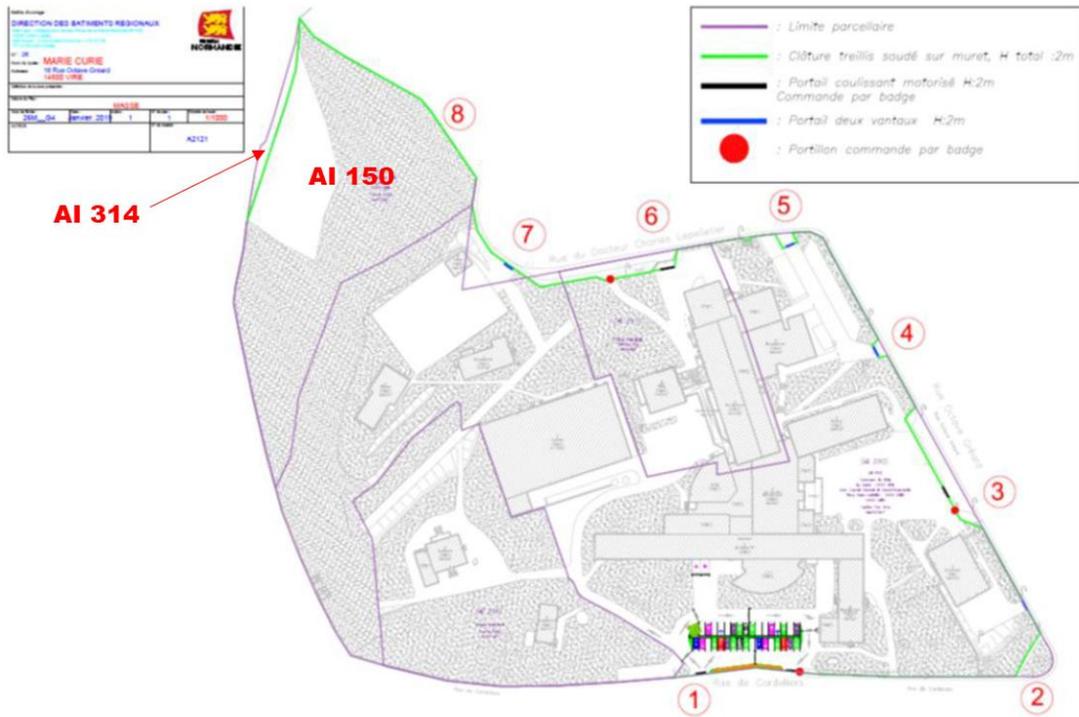


Figure 1 - Spatialisation des actions à engager

A la suite de la délibération du 1^{er} avril 2019, une seconde délibération a été prise le 17 mai 2021 en vue de la désaffectation de la portion de la rue du Docteur Lepelletier (109 m²) située dans l'enceinte du lycée Curie (depuis plus de 50 ans) et correspondant à la nouvelle parcelle AI 334 (voir plus loin).

Suite à cette seconde délibération, la Région a fait appel à un géomètre à l'issue des travaux de sécurisation afin de réaliser le bornage de l'ensemble des emprises concernées afin de rendre possible leur transfert sur le plan réglementaire.

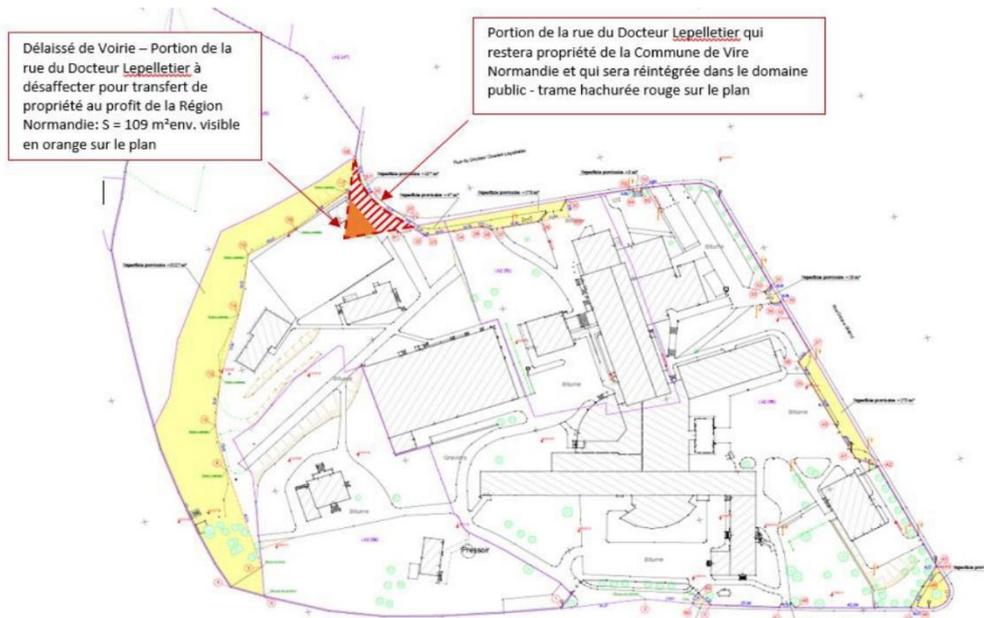


Figure 2 - Le transfert de propriété aux abords de la rue Lepelletier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

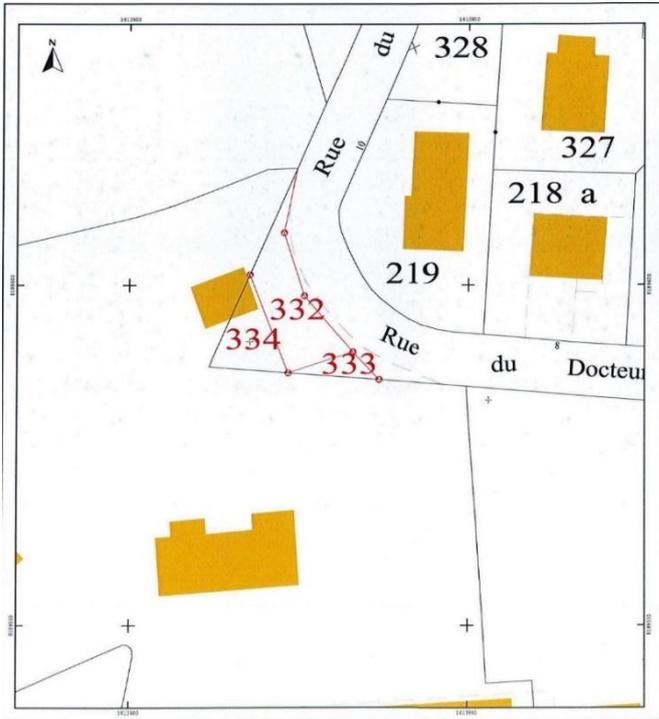
014-200060176-20231003-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/26 du 25 septembre 2023 à 20h30



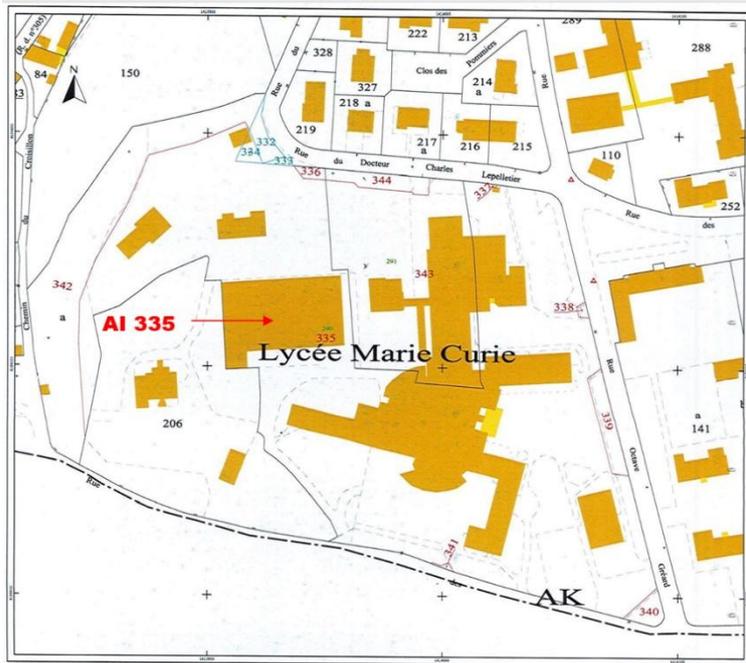
Les parcelles AI 333 et AI 334 étant comprises dans l'enceinte de l'établissement, ces parcelles doivent être prises en compte dans le cadre du transfert de propriété.

La parcelle AI 332 quant à elle restera dans le domaine public de la commune.

Toutefois, les contours et la surface de l'ensemble formé par les parcelles 333 et 334 étant quelque peu différents de ce qui avait été indiqué dans la délibération du 17 mai 2021 (en particulier la parcelle 333), il est donc préférable de prendre une nouvelle délibération afin de sécuriser le transfert de propriété.

Figure 3 - Zoom sur les parcelles concernées rue du Docteur Lepelletier

En outre, d'autres précisions ou ajustements sont également à apporter par rapport aux deux délibérations prises en 2019 et en 2021 :



- Cession au profit de la commune des parcelles AI 314 et AI 344.

L'acquisition de la parcelle AI 344 n'étant mentionnée dans aucune des deux délibérations, il est donc nécessaire d'apporter cette précision.

- Transfert de propriété au profit de la Région des parcelles AI 333 (25 m²), AI 334 (82 m²) et AI 335 (2,3 ha environ)

Si le principe de ce transfert a été acté dans la délibération de mai 2021 (en dépit de la modification à apporter tel que vu plus haut), **elle ne mentionne nulle part le transfert de la parcelle AI 335.**

La nouvelle délibération à prendre doit donc également mentionner ce transfert supplémentaire au bénéfice de la Région.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 28 août 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser :
 - o la cession au profit de la commune des parcelles AI 314 et AI 344,
 - o le transfert au profit de la Région des parcelles AI 333, AI 334 et AI 335 en application de la loi du 13 août 2004.

- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien l'ensemble des opérations susvisées.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **46**

Nombre de membres présents : **34**

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **10**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **10**

Nombre de membres absents: **2**

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/26 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge		<input checked="" type="checkbox"/>		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			